MM13 (F) – DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE LICENCE

À remplir par le titulaire :						
Nombre de feuilles supplémentaires :						
Référence du titulaire :						
À remplir par l'Office :						
Référence de l'Office						
1. NUMÉRO D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL						
2. NOM DU TITULAIRE ¹						
Tel qu'inscrit au registre international.						
3. PRENEUR DE LICENCE ²						
a) Nom:						
b) Adresse:						

Lorsque l'enregistrement international fait l'objet d'une **cotitularité**, veuillez indiquer ici le nom de chaque cotitulaire tel qu'inscrit dans l'enregistrement international.

Si vous souhaitez inscrire une license pour alluste.

Si vous souhaitez inscrire une licence pour plusieurs preneurs de licence, vous devez compléter un formulaire distinct pour chaque preneur de licence.

4. MANDATAIRE DU PRENEUR DE LICENCE³ Facultatif. Nom: a) b) Adresse: 5. PARTIES CONTRACTANTES* Parties contractantes pour lesquelles la licence est accordée (cocher une seule case): i) La licence doit être inscrite pour **toutes** les parties contractantes désignées dans l'enregistrement international indiqué à la rubrique 1; La licence doit être inscrite pour une partie seulement des parties ii) contractantes désignées dans l'enregistrement international indiqué à la rubrique 1 (indiquer ces parties contractantes désignées ci-dessous) :

Lorsque le preneur de licence a constitué un mandataire, l'OMPI inscrira le nom et l'adresse du mandataire au registre international uniquement à des fins d'information.

b)	Res	Restriction territoriale (le cas échéant) :			
		Si la licence fait l'objet d'une restriction territoriale dans l'une des parties contractantes, veuillez énumérer chaque partie contractante désignée concernée et veuillez préciser la partie du territoire concerné.			
		espace fourni ci-dessus est insuffisant, cocher la case et utiliser une feuille oplémentaire.			

- * L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont fait la déclaration prévue à la règle 20bis.6)a) du règlement d'exécution du Protocole selon laquelle leur législation ne prévoit pas l'inscription de licences, de sorte que l'inscription au registre international de licences concernant un enregistrement international de marque est sans effet dans ces pays.
- * L'Afghanistan, le Belize, le Brésil, le Cambodge, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, la Gambie, la Géorgie, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, le Japon, le Kirghizistan, la Malaisie, le Malawi, Maurice, le Mexique, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), le Pakistan, le Qatar, la République de Corée, la République démocratique populaire lao, la République de Moldova, Samoa, Singapour et la Thaïlande ont fait la déclaration prévue à la règle 20bis.6)b) du règlement d'exécution du Protocole selon laquelle, bien que leur législation prévoit l'inscription des licences, l'inscription de telles licences au registre international est sans effet sur leur territoire. En conséquence, les formalités pour inscrire dans ces parties contractantes une licence se rapportant à un enregistrement international de marque doivent être accomplies directement auprès de leur Office respectif, dans les conditions prévues par leur législation respective.

6. PRODUITS ET SERVICES POUR LESQUELS LA LICENCE EST ACCORDÉE Cocher la case a) ou b). La licence doit être inscrite pour tous les produits et services couverts par a) l'enregistrement international indiqué à la rubrique 1 ; La licence doit être inscrite pour une partie seulement des produits et services b) couverts par l'enregistrement international indiqué à la rubrique 1 (indiquer ces produits et services, lesquels doivent être groupés selon les classes appropriées); Si l'espace fourni ci-dessus est insuffisant, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire. 7. INDICATIONS DIVERSES Facultatif. Nationalité ou forme juridique et État selon la législation duquel la personne a) morale a été constituée⁴ : (i) Si le preneur de licence est une personne physique, nationalité du preneur de licence: Nationalité du preneur de licence: (ii) Si le preneur de licence est une **personne** morale, veuillez fournir les **deux** indications suivantes: Forme juridique de la personne morale : État (pays) et, le cas échéant, entité territoriale à l'intérieur de cet État (canton, province, état, etc.) selon la législation duquel ou desquels ladite personne morale a été constituée :

⁴ Certaines parties contractantes désignées peuvent exiger que vous fournissiez ces indications ; veuillez ne fournir ces indications qu'à la rubrique i) ou ii) mais **pas** aux deux.

b)	Type de licence à inscrire⁵:					
	i)	une licence exclusive				
	ii)	une licence unique				
c)		Durée de la licence :				
8. SIG	SNAT	URE DU TITULAIRE ET/OU SON MANDATAIRE				
Titula	aire (t	el qu'inscrit au registre international) :				
En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :						
Nom :						
Signa	iture :					
- 19.11						
Mano	lataire	e du titulaire (tel qu'inscrit au registre international)				
•	gnant cable :	ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit				
Nom	:					
Signa	iture :					

Ne cochez **qu'une seule case**. Si aucune des deux cases n'est cochée, la licence peut être considérée comme une licence non exclusive.

9. SIGNATURE DE L'OFFICE PRÉSENTANT LA DEMANDE

Le cas échéant.

a)	Nom de l'Office :					
b)	Nom et signature du fonctionnaire signant au nom de l'Office :					
	En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :					
c)	Adresse électronique de la personne de contact à l'Office :					

MÉTHODE DE PAIEMENT

Si vous souhaitez débiter le montant des émoluments et taxes de votre compte courant ouvert auprès de l'OMPI, cochez la case et fournissez les informations demandées à la rubrique a). Si vous avez déjà transféré ces montants sur le compte bancaire ou postal de l'OMPI, veuillez indiquer autant d'informations que possible à la rubrique b) afin de permettre à l'OMPI d'identifier et d'affecter votre paiement.

a)) INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER SUR UN COMPTE COURANT					
	Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur un compte courant ouvert auprès du Bureau international (si cette case est cochée, il n'est pas nécessaire de compléter b)).					
Titula	ire du compte :					
Numé	ero du compte :					
	té de l'auteur des ctions :					
b)	b) TRANSFERT SUR LE COMPTE BANCAIRE OU POSTAL					
Identité de l'auteur du paiement :						
Paiement reçu et confirmé par l'OMPI			Numéro de quittance de l'OM	l'OMPI		
Verse l'OMF	ment sur le compte bancaire de Pl		Références du paiement	jj/mm/aaaa		
Banq	du compte: WIPO ue: UBS SWITZERLAND AG, CH, SWITZERLAND					
	CH77 0024 0240 FP10 1035 6 UBSWCHZH80A					
I'OMF	ement sur le compte postal de PI (uniquement pour des nents intereuropéens)		Références du paiement	jj/mm/aaaa		
SWIS	du compte : WIPO / OMPI S POST/Postfinance, haldenstrasse 37, CH-3030 Bern					
	CH03 0900 0000 1200 5000 8 POFICHBE					

FEUILLE DE CALCUL DES ÉMOLUMENTS ET TAXES

MONTANT DES ÉMOLUMENTS

La taxe est de 177 francs suisses.	TOTAL	=	177
	(francs suisses)		

FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE	N°	de	